



## 1. Introduction:

La mise en œuvre des conditions de transition de l'Algérie vers l'économie de marché, au début des années 1990, s'est accompagnée par la multiplication et la prolifération de l'informel dans toutes ses formes (illégales, souterraines et informelles) et dans toutes les branches d'activités (commerce, industrie, bâtiments, etc). Certains auteurs (Bounoua, 1999 ; 2002) parlent alors d'illégalisation ou d'informalisation de l'économie Algérienne.

Cependant, trente ans plus tard, nous sommes encore dans la généralisation de l'informel à tous les niveaux mais aussi dans l'institutionnalisation de l'informel. *« L'institutionnalisation de l'économie de l'ombre s'analyse comme la reconduction, de génération en génération, de comportements informels stables et reconnus par l'ensemble des acteurs de cette économie.... L'économie parallèle se transforme en un système social structuré qui s'autoreproduit et ne se contente pas d'échapper au contrôle et à la surveillance de l'Etat, mais possède une organisation et une autonomie propres ».* (Kossals et Ryvkina, 2003, p 136).

Dans le cas de l'Algérie l'ampleur prise par le secteur privé ces vingt dernières années nous pousse à nous interroger sur le mode de fonctionnement de ce dernier ? Ainsi, l'objet de notre article est de mettre en lumière les stratégies des acteurs de l'informel (les entrepreneurs) conjuguant des modes de comportements traditionnels (importance de la famille) et des modes d'actions informels voir souterrains (ventes et achats sans factures, dissimulation du chiffre d'affaire, et préférence des liquidités dans les transactions commerciales, entre autres). Pour ce faire nous exploitons les résultats de la deuxième phase d'une enquête mixte (ménages et entreprises) effectuée auprès de 214 entreprises de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Dans la première section nous traitons, d'un point de vue théorique, l'approche institutionnaliste de l'économie informelle. Dans la section deux nous analysons l'évolution et l'essor fulgurant du secteur privé en Algérie et la place de l'informel dans l'économie algérienne. Dans la troisième section nous expliquons notre démarche et méthodologie. Enfin, dans la dernière section il est question de donner les résultats de notre enquête. Pour ce faire, nous traitons du financement des entreprises, de leurs relations avec le secteur bancaire, les fournisseurs et les clients.

## 2. Approche institutionnaliste de l'économie informelle.

Les normes et les règles de fonctionnement, dites " informelles" des organisations en générale et des entreprises en particulier, sont de plus en plus admises dans les travaux traitant de l'informel. Le Bureau International du Travail (BIT) qui a, lui-même, inventé la notion de secteur informel en 1972 suite au rapport Kenya (BIT, 1972) écrit à ce propos « le terme « informel » ne signifie pas qu'il n'existe aucune règle ni norme qui régit les activités des travailleurs ou des entreprises. Les personnes qui exercent des activités informelles ont leur propre " économie politique " : leurs propres règles, conventions, institutions et

*structures informelles ou de groupe qui régissent l'entraide et la confiance réciproque, l'octroi de prêts, l'organisation de la formation, le transfert des technologies et des compétences, le commerce et l'accès au marché, l'exécution des obligations, etc.* » (BIT, 2002, p 4).

Mahamoud (2008, p80) rappelle, par ailleurs, que « *pour North, le terme institution n'a pas le même sens que dans le langage courant. Il ne s'agit pas des organisations de la société telles que les administrations, les associations, les syndicats, les entreprises, mais plutôt des règles en vigueur, écrites ou non, des codes de conduites, des normes de comportement, des conventions. Les organisations ne sont que les joueurs et les institutions les règles du jeu* ». North note à ce propos, que « *le but des règles est de définir la façon dont le jeu doit être joué. Mais l'objectif fixé à l'intérieur de cet ensemble de règles est de gagner le jeu en combinant les capacités, la stratégie et la coordination et ce, par des méthodes loyales mais aussi parfois par la tricherie. Combiner les stratégies et les capacités d'une équipe est un processus distinct de celui qui consiste à organiser la création, l'évolution et les conséquences des règles* ». (North, 1990, p5 ; in Fontaine et Weber, 2011, p31)

En fait « *les institutions sont des contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent des contraintes formelles (comme les règles, les lois, les constitutions), de contraintes informelles (comme les normes de comportement, des conventions, des codes de conduite imposés) et des caractéristiques de leur application* » (North, 1994, p361). Ajoutons à cela, que « *deux type de règles se dégagent : d'un côté les règles reposant sur des fondements juridiques (lois, règlementations et normes, etc.) et de l'autre celles qui sont caractéristiques du fonctionnement d'un marché économique standard* » (Bureau et Fendt, 2013, p7).

Dans cette optique, Bureau et Fendt (2013, p7) soulignent que « *les activités informelles impliquent des actes qui s'écartent des règles et qui sont par conséquent déviants au sens propre du terme* » plus encore « *l'informel est finalement créé par les réactions des gens à des types de comportement particuliers et par la désignation de ces comportements comme informels* ».

Cela dit, en prenant les aspects institutionnels comme critères de démarcation entre les différents types d'économie parallèle, il devient alors aisé de comprendre la différence entre l'économie informelle et l'économie criminelle et par la même la réaction de l'Etat face aux différentes déclinaisons de l'économie informelle. Plus précisément, « *on est en présence d'une économie illégale lorsque les activités et les rapports entre les agents sont régis par des institutions de nature illégale. Le caractère d'illégalité des institutions concerne le contenu des normes positives ou des sanctions appliquées aux transgresseurs* ». (Cusinato, 2007, p 83).

Williams (2019), explique à ce propos que beaucoup d'activités informelles s'exercent illégalement dans les pays en développement mais sont en réalité perçues comme socialement légitimes.

Pour étayer ses propos, Williams (2019) revient d'abord aux premiers travaux institutionnalisés qui soutiennent que l'existence de l'économie informelle est due, soit à un Etat trop présent (thèse néo-libérale) soit, au contraire, à une défaillance de l'Etat (thèse structuraliste ou néo-marxiste). Les travaux néo-institutionnalistes, les plus récents, considèrent quant à eux que l'informel n'est pas né de l'imperfection ou des défaillances des règles formelles mais plutôt d'une inadéquation entre les règles formelles et les contraintes informelles, autrement dit, l'économie informelle apparaît lorsque les normes, les valeurs socialement partagées et les croyances ne sont pas alignés avec les règles formelles.

Williams (2019) propose, alors, d'aborder l'informel du point de vue institutionnaliste, en adoptant les deux visions précédentes, qui examinent le rapport entre l'informel et les institutions de tous points de vue : tantôt transgressant des règles formelles (Etat trop bureaucrate ou au contraire trop laxiste) et tantôt ignorant ces règles car ne correspondant pas aux normes sociales établies.

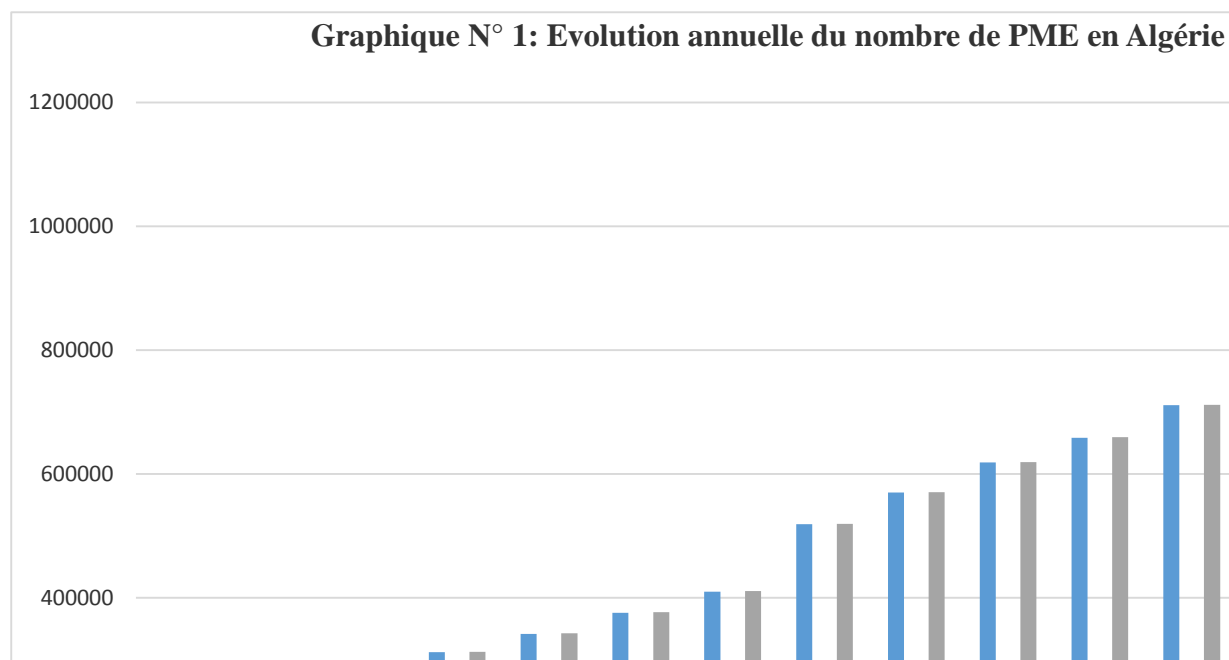
Dans la perspective institutionnaliste, la réaction de l'Etat face aux différentes catégories d'informalités/d'illégalités se clarifie immédiatement : une fois mis en avant l'existence de deux types d'économie parallèles : l'économie criminelle et l'économie illégale mais non criminelle nous pouvons comprendre les trois types d'actions/réactions de l'Etat : répression, tolérance et accompagnement. Ainsi, face à l'économie criminelle la répression est la réaction la plus adéquate, tandis que face à l'économie illégale mais non criminelle la réaction de l'Etat conjugue entre les trois réactions selon le degré d'illégalité perçu par ce même Etat.

Cusinato (2007, p84) souligne qu'en « *présence d'une attitude de répression plus au moins évidente, le circuit maintient sa connotation d'illégalité et sera nommé « au noir » ou « submergé ».* Si, au contraire, l'Etat en tolère la présence ce même circuit sera qualifié d'informel. » et poursuit l'auteur « *on est enfin en présence d'une économie « évolutive » lorsque l'attitude de tolérance de la part de l'Etat va de pair avec la mise en place d'une stratégie d'accompagnement vers la légalisation, ou de compromis avec les règles formelles ».*

### **3. L'essor fulgurant du secteur privé et informalisation de l'économie**

Depuis l'avènement du nouveau millénaire l'essor fulgurant du secteur privé est devenu réel et sa place dans le paysage économique de l'Algérie gagne en importance. Il devient même incontournable et fait partie de la nouvelle stratégie de relance économique (Amir et Bellache, 2018; Alliche, Djafri et Bouichaoui, 2020 ; Mouloud et Lalali, 2022). En fait, si les premières années de l'ouverture à l'économie de marché (1990-2000), 10.000 nouvelles entreprises, en moyenne, sont créées annuellement ; depuis l'an 2000, ce chiffre dépasse en moyenne annuelle 20.000 nouvelles entreprises ou encore 80.000 nouveaux postes d'emplois sont créés en moyenne annuellement (Bellache, 2010).

**Graphique N° 1: Evolution annuelle du nombre de PME en Algérie 2**



**Source :** Nous même à partir des Bulletins statistiques du Ministère de l'industrie et des mines

Ainsi, si en 2001 (voir le graphe 1) le nombre de Petites et Moyenne Entreprises (PME<sup>1</sup>) privées ne dépasse pas 250000 entreprises, ce chiffre dépasse 1 millions en 2016 soit une multiplication par 4 en l'espace de 15 ans (2001-2016). Tandis que pour les PME du secteur public c'est l'inverse qui s'est produit ; ainsi, leur nombre est divisé par 3 entre 2001 et 2018 en passant de 778 à 261 PME.

Cependant, malgré cette évolution considérable du nombre de PME privées ; l'Algérie avec une moyenne de 26 PME pour 1000 habitants en 2018 est encore loin de la norme mondiale qui est de 45 PME pour 1000 habitants. Par ailleurs, une plus grande concentration d'entreprises privées est observée dans le secteur des services, du commerce, du transport et des professions libérales qui représente, approximativement, 50% des entreprises pour l'année 2016 (voir tableau 1). L'artisanat et le BTPH avec, successivement, 23,02 % et 16,68 se trouvent en deuxième et troisième position.

L'industrie ne représente pas plus de 10% du nombre total d'entreprises alors que l'agriculture et les hydrocarbures et activité minières représentent moins de 1% de la population totale des PME privée.

De plus, toujours en 2016, 97 % des PME privées sont des microentreprises, autrement dit, des très petites entreprises (TPE) qui n'emploient pas plus de 9 salariés ; 2,7 % des entreprises sont des petites entreprises (PE) dont l'effectif est compris entre 10 et 49 salariés et seulement 0.3% des entreprises sont des moyennes entreprises (ME) qui emploient entre 50 et 250 salariés.

<sup>1</sup> En Algérie l'article 4 de la loi 1-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME stipule que « la PME est définie, quel que soit son statut juridique comme étant une entreprise de production de biens et /ou de services employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars et qui respecte les critères de l'indépendance »

**Tableau N° 01 : Répartition des PME privées par secteurs d'activité (2016)**

Secteurs d'activité	Nombre	Proportion
Agriculture	7 094	0.70
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	3 201	0.32
Bâtiments, Travaux Publics et Habitat (BTPH)	169 124	16,68
Industries manufacturières	99 275	9,79
Services y compris les professions libérales	501 645	49,49
Artisanat	233 298	23,02
<b>Total</b>	<b>1 013 637</b>	<b>100</b>

**Source :** Ministère de l'industrie : Bulletin d'information statistique n°29 ,2016.

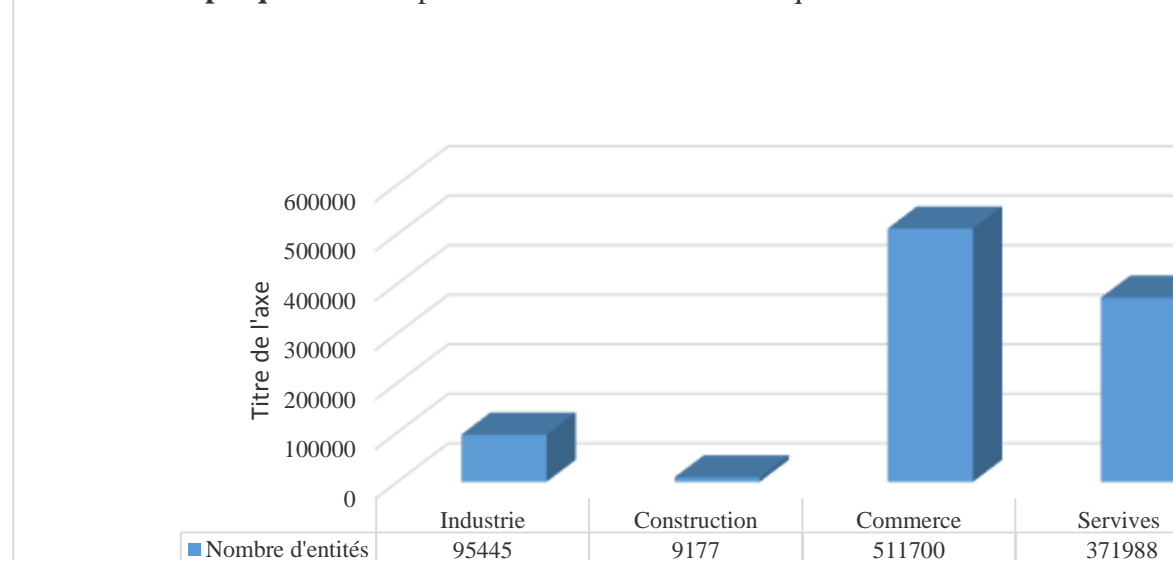
Enfin, concernant la répartition géographique des PME en Algérie, une forte concentration est enregistrée au Nord de l'Algérie. Ainsi, en 2016, 69% des entreprises sont concentrées au Nord de l'Algérie, 22 % sont recensées aux Hauts-Plateaux et seulement 9 % sont enregistrés au Sud du pays. La wilaya de Tizi-Ouzou est d'après les données du Ministère de l'Industrie et des Mines une région très dynamique car, selon la répartition des PME par Wilaya, elle se trouve en deuxième position juste après la Capitale Alger.

Cela dit, le secteur privé longtemps diabolisé durant la période de l'économie administrée devient dominant quelques années après la transition vers l'économie de marché. Cependant, les entreprises du secteur privé sont majoritairement de très petite taille et activent, souvent, dans le secteur tertiaire. L'exploitation des résultats du premier recensement économique de l'Algérie réalisé par l'office national des statistiques (ONS) en 2011 nous permettra de mieux apprécier ces caractéristiques.

L'enquête de l'ONS a pu apprécier l'évolution des entités économiques dans le temps. En effet, sur les 934250 entités économiques recensées (tout secteur confondu), en 2011, uniquement, 2,2 % ont été créées avant 1980; 4,2 % ont été créées entre 1980 et 1989 ; 17% sont créés entre 1990 et 1999 et enfin 76,6% (716026 entités économiques) sont créées entre 2000 et 2011. En fait, ces entités économiques relèvent à 98% du secteur privé (915316 entités sur les 934250 enquêtées), le reste est constitué du secteur public (1,8%) et du secteur mixte (0,2%). Nous pouvons donc déduire que la totalité des entités économiques du secteur public ont été créées avant 1980 tandis que pour le secteur privé, jusqu'aux années 1990, son existence est qualifiée de timide et connaît un boom à partir du milieu des années 1990.

Par secteur d'activités, l'enquête de 2011 de l'ONS confirme la tertiarisation de l'économie algérienne avec une concentration de l'activité économique dans les secteurs du commerce et des services (voir graphique 2). Ainsi, sur les 934250 entités économiques recensées ; 511700 (soit 55%) activent dans le commerce (notamment le commerce de détail) et 37198 exercent dans le secteur des services (transport et restauration notamment).

**Graphique N° 2:** Repartition des entités économiques selon le secteur d'activité



**Source :** établi par nous-même suivant l'enquête de l'ONS, 2012.

Le secteur industriel regroupe 95445 entités économiques (soit 10%) et concerne notamment l'agro-alimentaire, la fabrication métallique et l'habillement. Enfin, en dernière position, nous retrouvons la construction avec 9117 entité recensées (soit 1%). Ce nombre très réduit s'explique par le fait que « *les entrepreneurs privés exerçant dans la construction, disposant d'un registre de commerce mais pas de lieu fixe pour l'exercice de leur activité, n'ont pu être enquêtés* » (ONS, 2012, p2).

La répartition des entités économiques selon la taille montre une très forte concentration dans des très petites entreprises employant moins de 10 actifs. En effet, sur les 934250 entités économiques recensées 914106 (soit 97,8%) sont de très petites taille ; 1,65 % des entités économiques sont de petites taille (entre 10 et 49 occupés) ; 0,41 % sont de taille moyenne (entre 50 et 245 occupés) et seulement 0,10% (432 entités économiques sont de grande taille (250 salariés et plus).

Enfin, concernant la répartition géographique c'est toujours la région nord d'Algérie qui concentre la part la plus importante avec 66 % du total (soit 617552 entités économique). La région des Hauts-Plateaux regroupe 236 515 entités économiques (soit 25 %) et enfin, dans le Sud de l'Algérie seulement 80183 entités économiques sont recensées (soit 9%). Soulignant, par ailleurs, que la wilaya de Tizi-Ouzou se trouve en quatrième position juste après Alger, Oran et Sétif, en terme du nombre d'entités économiques par wilaya (48 wilayas)

Cela dit, globalement, les PME algérienne sont concentrées au Nord du pays, elles activent généralement dans le commerce et les services et sont surtout de très petites taille, ce qui explique que leurs caractéristiques relèvent, plutôt, de ce que l'on nomme le secteur informel. En fait, il y a lieu de souligner, que l'une des caractéristiques les plus opérationnelles pour le repérage du secteur informel est justement la taille réduite des entreprises relevant de ce secteur. Le secteur privé algérien, n'échappe pas à cette réalité.

### ***Institutionnalisation de l'économie informelle en Algérie : Cas de Tizi-Ouzou***

Dans ces conditions et « *faute d'institutions solides s'adaptant à la nouvelle situation ..., nous assistons à une multiplication des petites activités informelles se concentrant surtout dans le petit commerce et les services, comme mode de survie dans un marché de l'emploi en crise. A cet aspect, se sont greffés la fraude fiscale, la corruption et le détournement des fonds publics* » Mebtoul (2013, p15).

Bounoua (1999 et 2002) a déjà fait remarquer que les réformes engagées par l'Algérie, au début des années 1990, loin d'éliminer les pratiques informelles déjà existantes, durant la période de l'économie administrée, en raison des dysfonctionnements de cette dernière, voit l'amplification de l'informel dans la sphère privée (défauts de facturation, fraude et évasion fiscales...), mais aussi publique (détournements des fonds publics, corruption, etc.) au point de qualifier cette situation « d'illégalisation de l'économie ».

L'illégalisation de l'économie est « *le processus par lequel des agents économiques dont les activités économiques sont parfaitement légales sur le plan juridique, sont amenés en raison de l'ambiguïté de la loi et de sa faible application à adopter des comportements illégaux en contournant par divers procédés plus ou moins légaux les lois et réglementations en vigueur en vue de s'assurer des gains individuels* » (Bounoua, 2002 a, p212).

Trois facteurs essentiels expliquent le processus d'illégalisation de l'économie, le premier facteur est économique ou bureaucratique déjà mis en veille par De Soto(1994) qui expliquait que la rigidité de la réglementation pousse les individus à l'informalité, mais dans le cas de l'Algérie « *l'assouplissement de la réglementation ne signifie pas automatiquement un respect de la légalité par les agents économiques si les conditions favorisant l'illégalité ne sont pas éliminées (corruption, clientélisme, faiblesse de l'Etat...)* » (Bounoua, 2002b, p27). Le deuxième facteur est d'ordre juridique lié à l'absence d'une législation stricte et rigoureuse. Le dernier facteur est politique et renvoie à la faiblesse des institutions de l'Etat.

#### **4. L'enquête : méthodologie et conditions de sa réalisation**

Nous avons mené une enquête mixte (ménages/entreprises) en deux phases auprès d'un échantillon de 8 communes sur les 67 communes que compte la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pour la constitution de notre échantillon de ménages (première phase) nous avons utilisé la base de sondage fournie par le RGPH de 2008 et qui fixe le nombre de ménages de la wilaya de Tizi-Ouzou à 197 410. L'enquête porte sur 550 ménages soit 0,27% de l'ensemble des ménages de la wilaya et 1,02% des ménages de l'échantillon de communes.

L'échantillon des ménages a été tiré de façon aléatoire au niveau des 8 communes retenues pour réaliser cette enquête. La sélection de ces communes s'est faite sur la base de 3 critères : un critère géographique qui distingue les communes urbaines, semi-urbaines et rurales, un critère démographique qui renvoie à l'importance de la population et un critère économique qui renvoie à l'importance de l'activité économique dans ces communes.

Le sondage comporte ainsi deux étapes : la première consiste à sélectionner l'échantillon des communes (8 sur les 67 communes de la wilaya) dont sont exclues les communes



rurales partant de l'hypothèse que l'économie informelle est un phénomène urbain. La deuxième consiste à sélectionner au sein des communes retenues l'échantillon des ménages initialement retenu au prorata du nombre de ménages que compte chaque commune.

Les 8 communes retenues sont urbaines pour 4 d'entre-elles (Tizi-Ouzou, Draa-Ben-Khedda, Tizi-Rached et Larbaa-N'ath-Irathen.) et semi-urbaines pour les 4 autres (Beni-Zmenzer, Souk-El-Tenine., Maatkas et Tadmaït). Ces 8 communes concentrent 26% de la population de la wilaya, 27 % des ménages de la wilaya et 33% des PME de la région.

**Tableau N° 02 : répartition des unités économique de l'échantillon par secteur d'activité.**

Communes	Secteur d'activité				Total
	Construction	Commerce	Industrie	Services	
<b>Tizi-Ouzou</b>	120	3 314	623	2 692	6 759
<b>Draa-Ben-Khedda</b>	24	823	203	518	1 568
<b>Larbaa-n'ath-Irathen</b>	13	504	130	578	1 225
<b>Maatkas</b>	9	278	91	155	533
<b>Souk-el-Tenine</b>	8	208	73	152	441
<b>Beni-Zmenzer</b>	19	162	110	167	458
<b>Tizi-Rached</b>	23	447	162	244	876
<b>Tadmait</b>	5	291	89	297	682
<b>Total échantillon</b>	221	6 037	1 481	4 803	12 542
<b>Total wilaya</b>	588	17 363	5 092	14 233	37 276
<b>% échantillon/wilaya</b>	37,58	34 ,77	29,08	33,74	33,64

Source : Nous même à partir des données de l'ONS, 2012.

La deuxième phase consiste à réaliser une enquête sur les unités de production informelles (UPI) recensées dans la première phase. Ainsi, tous les indépendants et micro-entrepreneurs (secteur informel par excellence selon le BIT) ont systématiquement été retenus pour faire partie des UPI à enquêter dans la deuxième phase<sup>1</sup>.

Le questionnaire ménages est structuré en 3 modules. Le premier module porte sur l'identification des membres du ménage et comprend 11 questions ; le second module a trait à l'activité et ressources des membres du ménage et comporte 32 questions au total ; le

<sup>1</sup> Notre enquête ménage dans la wilaya de Tizi-Ouzou a été réalisée conjointement avec une enquête globale sur l'économie informelle en Algérie : étude à travers une enquête auprès des ménages, menée par une équipe de recherche dirigée par Y. Bellache de l'université de Bejaia et P. Adair de l'Université Paris Est Créteil et dont nous sommes membre. Nous avons donc bénéficié de l'aide précieuse de cette équipe dans la réalisation, notamment, de la première phase de l'enquête (enquête ménages) grâce à leurs expériences passées dans ce genre d'enquête (Bellache, 2010).

denier module est dédié exclusivement aux employeurs et indépendants et comporte 26 questions.

Le questionnaire entreprises est dédié lui aussi aux employeurs et indépendants ayant accepté un second entretien au sein de leur entreprise ; c'est donc un complément d'informations sur les UPI. Il comporte 4 rubriques (financement, emploi, production et relations avec les services fiscaux).

L'introduction du module indépendants et employeurs dans le questionnaire ménages nous a été très bénéfique d'autant plus que selon le BIT les entreprises individuelles formant le secteur informel font partie du secteur institutionnel des ménages.

Cette enquête a été réalisée par une équipe de 12 enquêtrices ; étudiantes du Master : "Développement local, tourisme et valorisation du patrimoine" assez bien motivées mais en même temps très occupées par d'autres travaux de recherches, ce qui explique le temps relativement long dans la réalisation de l'enquête qui a duré 7 mois (du 01/09/2012 au 30/03/2013). Par ailleurs, notre ambition de départ était de retenir dix communes mais nous nous sommes contentés de 8 communes, échantillon que nous estimons représentatif selon les critères du choix des communes que nous avons exposés plus haut.

Sur les 282 entreprises repérées durant l'enquête ménage, 248 chefs d'entreprises ont acceptés de répondre à notre questionnaire "entreprises". Cependant, après vérifications 34 questionnaire ont été rejetés en raison du nombre important de questions non renseignés. Cela dit, notre enquête entreprise, concerne, en fin de compte 214 entrepreneurs et indépendants.

Soulignant enfin, que l'enquête ménage a déjà fait l'objet de plusieurs communications et publications (Babou & Adair, 2016 ; Babou & Doumane, 2017 ; Babou, Bellache & Adair, 2019 ; Bellache, Babou, Nezhyvenko & Adair, 2021). Par contre, l'enquête entreprise fait l'objet de la toute première exploitation dans le cadre de cet article.

## **5. Strategies des acteurs et fonctionnement des entreprises de Tizi-Ouzou**

Nous considérons que le critère de définition de l'informel est la taille de l'unité. Nous considérons, de ce point de vue, que toutes les entreprises employant moins de 20 actifs (déclarés ou non) relèvent du secteur informel. Tout critère juridique devient, alors, obsolète devant la réalité et la complexité de l'informel. Ainsi, l'enregistrement de l'entreprise ne signifie pas déclaration de l'ensemble des salariés, de même, que le paiement des impôts et la tenue d'une comptabilité en bonne et due forme ne signifie pas facturation systématique des ventes et des achats et non dissimulation d'une part importante de l'activité de l'entreprise.

### **5.1. Financement des entreprises**

La petite entreprise, en général, et le secteur informel, en particulier, est caractérisée par la prépondérance d'un mode de financement de type traditionnel (autofinancement, prêts famille / amis, etc.). Mais qu'en est-il des entreprises enquêtées ?

**Tableau N°03 : financement de la création d'entreprise**

Mode de financement	Nombre d'entreprises	%
<b>Autofinancement</b>	77	35,98
<b>Héritage/ Prêt famille</b>	82	38,32
<b>Crédit bancaire</b>	19	8,88
<b>Crédit fournisseurs</b>	16	7,48
<b>Aide de l'Etat</b>	19	8,88
<b>Autre</b>	1	0,46
<b>Total</b>	214	100

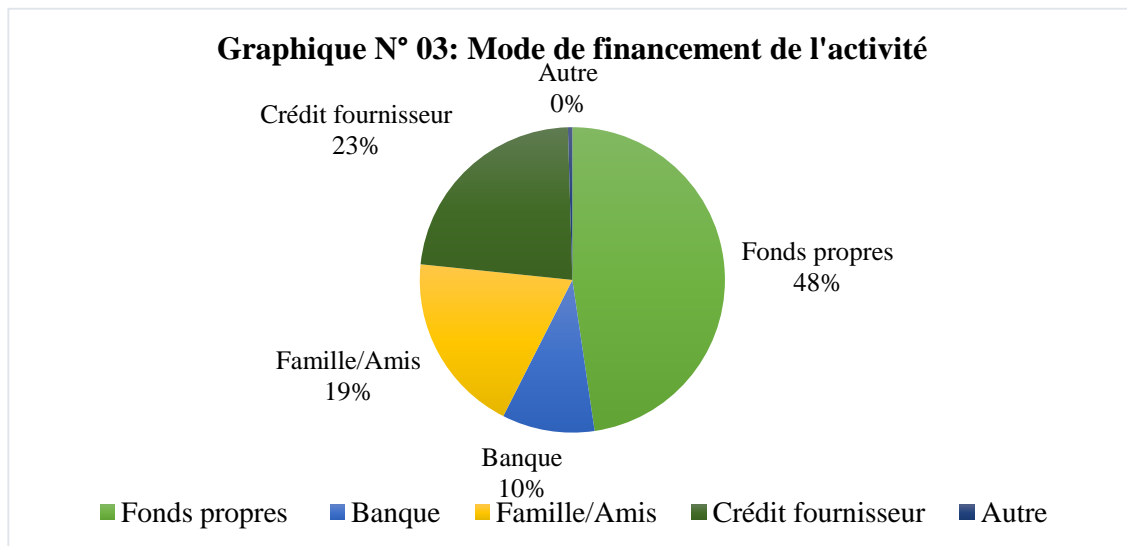
Source : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprise"

Comme nous pouvons le constater, à partir du tableau 03, le mode de financement de la création de l'entreprise est majoritairement informel. Autrement dit, l'apport de la banque au financement de l'investissement est très réduit et ne dépasse pas 18 % (crédit bancaire et aide de l'Etat compris). C'est dire, que 82% des entreprises sont créées en dehors du circuit formel.

Cependant, il y a lieu de souligner que ce mode de financement (informel) est tellement ancré dans la société, qu'il est perçu comme une pratique, tout à fait, normale. Ce mode de fonctionnement, permet, par ailleurs, d'une part, d'opérer loin des regards de l'Etat et du fisc et, d'autre part, une fluidité des transactions assez remarquable notamment en raison de l'importance des transactions en espèces comme nous le verrons par la suite.

Essayons, maintenant, de voir le mode de financement du cycle d'exploitation et de production de l'entreprise pour voir si là encore le recours au secteur bancaire est de mise ou non ?.

Le financement de l'activité de l'entreprise (voir graphique 3) est, très peu, assuré par la banque (moins de 10% des entreprises). Le financement par les fonds propres constitue le mode de financement le plus souvent utilisé par 48% des entreprises enquêtées. Il y a lieu de souligner, par ailleurs, l'implication de la famille et/ des amis dans le financement de l'activité de l'entreprise (19% des entreprises) ; de même que le crédit fournisseur constitue une forme non négligeable dans le financement du fonds de roulement de l'entreprise avec une participation à hauteur de 23% dans ce financement.



**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprise "

L'apport de la famille, des amis et/ou d'un réseau plus élargie de relations (les fournisseurs) est donc capital dans le financement de l'activité de l'entreprise, en particulier, et dans le fonctionnement de l'entreprise, en général. En fait, la famille et les amis contribuent au financement du fond de roulement de l'entreprise, en contrepartie, le chef d'entreprise recrute une partie de la main-d'œuvre dans le circuit familial ou amical et participe à toutes les activités organisées dans ce cercle (mariage, fêtes religieuses, etc.).

Les fournisseurs par le biais du crédit s'octroient le droit de subordination des entreprises qu'ils approvisionnent. Ces dernières perdent, alors, toute autonomie de décision et sont soumises à des conditions de négociation restreintes, en terme de prix et de qualité, ou du moins le fournisseur s'assure une clientèle permanente. Souvent, alors, cette subordination est très bénéfique au fournisseur au détriment de l'entrepreneur se retrouvant souvent endetté et dans la meilleure des cas devient sous-traitant. Parfois, le fournisseur est dans l'obligation d'exercer avec crédit pour s'assurer une part du marché, il arrive même que l'un de ces clients tombe en faillite et ne peut plus honorer ces dettes. Parfois, encore, la relation entre l'entreprise et le fournisseur revêt un caractère de coopération, dans des conditions de crédit, bénéfique pour les deux partenaires.

Voyons maintenant, si les entreprises enquêtées ont sollicité des crédits bancaires et, dans le cas contraire, pourquoi ?

La lecture du tableau 4 fait ressortir que 41% des entreprises enquêtées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou se sont rapprochées d'une banque pour solliciter un crédit bancaire, alors que 59 % des entreprises jugent, que cela ne vaut pas la peine.

Sur les 88 entreprises ayant sollicité un crédit bancaire moins de la moitié, plus exactement 43,18% des entreprises, ont vu leurs demandes acceptées. Les autres demandes (56,82% des entreprises) ont été refusées pour divers motifs ; complexité de la démarche (28,40% des entreprises) – non insertion dans un réseau de relations (25% des entreprises) et seulement 3,40 % des entreprises reconnaissent que leur dossier est incomplet.

**Tableau N°04 : sollicitation d'un crédit bancaire**

Rapprochement d'une banque	Nombre d'entreprises	%
<b>Oui : acceptée</b>	38	43,18
<b>Oui : non acceptée ; compliqué</b>	25	28,40
<b>Oui : non acceptée ; pas de connaissances</b>	22	25
<b>Oui : non acceptée ; dossier incomplet</b>	3	3,41
<b>Total oui</b>	<b>88</b>	<b>41,12</b>
<b>Non : compliqué</b>	52	41,27
<b>Non : pas de confiance</b>	29	23,02
<b>Non : bureaucratie et corruption</b>	18	14,29
<b>Non : pas de connaissances</b>	17	13,49
<b>Non : services inintéressants</b>	10	7,94
<b>Total non</b>	<b>126</b>	<b>58,88</b>
<b>Total</b>	214	100

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprise"

Par ailleurs, les 126 entreprises n'ayant jamais sollicitées un crédit bancaire évoquent les raisons de leur réticence, dans l'ordre suivant : 1- la complexité de la démarche (24% des entreprises), 2- le manque de confiance (13,55% des entrepreneurs), 3- bureaucratie et corruption (10,28% des réponses), 4- Pas de connaissances ou non insertion dans un réseau de relations (7,94% des entreprises enquêtées, - 5 des services offerts inintéressants (2,80% des entrepreneurs).

## **5.2. Relations des entreprises avec les fournisseurs**

Nous abordons dans ce point, trois questions importantes à savoir la facturation des achats, l'usage du chèque dans les transactions et le statut des fournisseurs des matières premières, des équipements et /ou des marchandises.

Concernant la disponibilité des biens intermédiaires et des biens d'équipements, nous avons souligné plus haut, que les entrepreneurs se plaignent plutôt de la qualité et des prix de ces produits plus que de leur disponibilité. Ainsi, certains produits importés coutent moins cher qu'un bien intermédiaire nécessaire à la production de ce même bien. Comme nous l'a confié un patron d'un atelier de confection de vêtements : le prix d'un mètre de tissu peut être plus cher que le produit fabriqué par ce même mètre de tissu.

Cela étant, pour s'approvisionner en matière premières, en biens d'équipements ou en produits finis (marchandises) les entrepreneurs enquêtés nous donnent les renseignements regroupés dans le tableau 05.

**Tableau N°05 : répartition des entreprises selon leur fournisseur principal.**  
***Institutionnalisation de l'économie informelle en Algérie : Cas de Tizi-Ouzou***

Statut du fournisseur	Nombre d'entreprises	%
Importateurs	22	10,28
Grossistes	105	49,06
Industriels	24	11,21
Commerçant détaillant	37	17,29
Marché noir	17	7,94
Autre	9	4,21
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>100</b>

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprise "

Le tableau 05 montre que presque la moitié (soit 49,06 %) des entreprises enquêtées ont pour fournisseur principal un grossiste, 22 entreprises (soit 10,28%) s'approvisionnent auprès des importateurs, alors que, seulement, 24 entreprises (soit 11,21%) s'approvisionnent auprès des industriels (habillement, meuble, biscuiterie, etc.). 37 entrepreneurs (soit 17,29%) s'approvisionnent principalement auprès des commerçants détaillants et 17 entrepreneurs (soit 7,94%) s'approvisionnent auprès du marché noir.

Voyant maintenant si les entreprises enquêtées utilisent ou non des chèques dans leurs opérations d'achat auprès des fournisseurs ?

**Tableau N°06 : répartition des entreprises selon leurs moyens de paiement des fournisseurs**

Moyens de paiement	Nombre d'entreprises	%
En espèce	158	73,83
Par chèque	00	00
Par chèque et par espèce	56	26,17
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>100</b>

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprise "

Le tableau 06 montre que les transactions en espèces dominent chez 73,83% des entreprises enquêtées avec leurs fournisseurs, alors que 26,17% des entreprises enquêtées utilisent tantôt l'espèce et tantôt les chèques comme moyen de paiement de leurs fournisseurs. L'utilisation exclusive, du chèque, n'est opérée que par aucune des entreprises enquêtées.

Les raisons ayant induit cette situation sont multiples, mais comme le soulignent Tari, Toumi et Redda (2017, 14) « *l'utilisation du chèque est avant toute chose une culture, qui, aujourd'hui, n'est pas encore ancrée dans les "mœurs", non pas du consommateur, mais tous simplement du système économique algérien* ». Rappelons, par ailleurs, que la trappe à liquidité est un phénomène structurel et non conjoncturel en Algérie.

Confrontons alors ces résultats avec l'utilisation des factures dans les opérations d'achat auprès des fournisseurs et observons si, là encore, la facturation est d'usage régulier ou non ?

**Tableau N°7 : répartition des entreprises selon l'exigence de la facture auprès des fournisseurs.**

Facturation des achats	Nombre d'entreprises	%
Achats sans facture	80	37,38
Achat avec facture	16	7,48
Achat avec et sans facture	118	55,14
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>100</b>

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprise "

Le tableau 7 nous montre clairement que seulement 16 (soit 7,48%) entreprises enquêtées exigent régulièrement la facture auprès des fournisseurs, alors que, 80 entreprises (soit 37,38%) n'ont jamais effectuées leurs achats avec facture. Par ailleurs, 55,14% des entreprises enquêtées effectuent leurs achats tantôt avec facture et tantôt sans facture. Là encore nous sommes devant une pratique qui est ancrée, depuis fort longtemps, dans le fonctionnement " normal " de l'entreprise privée algérienne, pratique qui dénote, entre autre, le degré d'informalisation de l'entreprise algérienne. Dans ces conditions, nous parlons, encore, de *l'institutionnalisation de l'informel en Algérie*.

### 5.3. Relations des entreprises avec leurs clients.

Essayons d'abord de voir ; qui sont les clients des entreprises enquêtées ?

**Tableau N°8 : répartition des entreprises selon leurs clientèles**

Clients des entreprises	Nombre d'entreprises	%
Secteur public	24	11,22
Entreprise privé	46	21,50
Particulier	135	63,03
Autre	9	4,21
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>100</b>

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprise "

Le tableau 8 nous indique que, les entreprises enquêtées, ont pour clientèles, principalement, des particuliers. Ainsi, 63,03% des entreprises distribuent leurs biens et services directement au consommateurs finaux. Les entreprises enquêtées distribuent aussi leurs marchandises vers les entreprises privés et le secteur public dans successivement 21,50% et 11,22% des cas.

Rappelons par ailleurs que 58,88% des entreprises appartiennent à des indépendants et que 63% des indépendants exercent dans le commerce et services. Cela dit, la nature des activités et la taille réduite des entreprises expliquent leurs relations directes avec les consommateurs finaux. Ainsi, si les entreprises agro-alimentaires suivent des canaux de distribution assez corrects (grossistes, détaillants puis consommateurs) des activités tel que la menuiserie du bois vendent leurs produits soit au secteur du BTPH soit directement aux particuliers y compris pour la construction de leurs maisons, il suffit par ailleurs, de faire le tour des magasins de meuble de la ville de Tizi-Ouzou pour se rendre compte qu'ils vendent principalement des meubles d'importation alors qu'à moins de dix kilomètre de là se trouve une commune, ou activent une centaine d'entreprises dans la menuiserie du bois, à savoir Beni-Zmenzer. Souvent, encore, des grossistes traitent directement avec des particuliers.

Il est évident, dans ces conditions, que les ventes se font, régulièrement sans factures et souvent en espèces. Voyant ça de près.

**Tableau N°9 : répartition des entreprises selon l'usage du chèque dans les ventes**

Moyen de paiement	Nombre d'entreprises	%
En espèce	159	74,30
Par chèque	1	0,47
En espèce et par chèque	54	25,23
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>100</b>

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprise "

Les résultats du tableau 9 ne diffèrent pas, globalement, de ceux du tableau 45 (moyens de paiement des fournisseurs). En effet, 74,30% des entreprises n'acceptent jamais de chèque de la part de leurs clients tandis que 25,23% des entreprises se font, parfois, payées par chèque. Enfin, une seule entreprise qui traite exclusivement avec le secteur public est régulièrement payée par chèque.

Le chèque, faut-il le rappeler comporte, énormément, de risques que les petites entreprises ne peuvent, souvent, surmonter, parmi ces risques ; le chèque sans provision, dont la moyenne annuelle en Algérie ne cesse de progresser d'après une étude de Tari, Toumi et Redda (2017). Comme le soulignent, par ailleurs, ces auteurs ; « *parmi les principales victimes de ce fléau (les chèques sans provisions), les toutes petites entreprises qui paient un lourd tribut à cette nouvelle forme de délinquance économique qui accélère leur mortalité* » (Tari, Toumi et Redda, 2017,19). Cela explique par ailleurs, la préférence des liquidités.



**Tableau N°10 : répartition des entreprises selon la facturation des ventes**

Facturation des ventes	Nombre d'entreprises	%
Ventes avec factures	11	5,14
Ventes sans factures	108	50,47
Ventes avec et sans factures	95	44,39
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>100</b>

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprise".

Le tableau 10 nous montre que seulement 11 entreprises sur les 214 entreprises enquêtées, soit 5,14%, facturent régulièrement leurs ventes. La moitié, soit 50,47 %, des entreprises enquêtées ne facturent jamais leurs ventes, Enfin, 95 entreprises, soit 44,39%, des entreprises enquêtées, font, tantôt, leurs ventes avec factures, tantôt, sans factures, ce qui leur permet de dissimuler une partie de leur chiffre d'affaire au fisc.

## **6. Conclusion:**

L'enquête entreprise montre que les entreprises enquêtées, ont un mode de fonctionnement globalement traditionnel mais non irrationnel. Elles ont plutôt une rationalité qui n'est pas la même que dans les sociétés modernes, elles n'ont pas institutionnalisé ou épousé les règles de fonctionnement d'une économie moderne dans laquelle les règles formelles sont dominantes mais elles ont choisi d'institutionnaliser des règles de fonctionnement plutôt informelles (voir notre analyse du courant néo-institutionnaliste, chapitre 1, infra). Ainsi, le financement de la création et de l'exploitation de l'activité est souvent éloigné du circuit bancaire et officiel, le recrutement se fait souvent dans le cercle familial et/ou amical, les ventes et les achats se font en argent liquide et sans facture, etc.

Ce mode de fonctionnement de l'informel, en général, et du secteur privé, en particulier, ne diffère pas trop des réalités déjà observées dans l'Algérie des années 1970-1980, déjà étudiée, notamment, par Liabes (1984, 1987), par Bernard (1980,1988) et par Henni (1991).

Le mode de financement de l'activité est le plus parlant, souvent le financement dit informel, qui n'est pas du tout considérée ainsi dans un pays tel que l'Algérie, revêt un caractère particulier, soit c'est de l'autofinancement soit c'est une aide familiale ou amicale. Si c'est une aide, il ne s'agit pas d'une forme de microfinance observée, notamment en Afrique, avec de véritables banques privées informelles pratiquant des taux d'intérêt qui vont de 10 à 20%. Il s'agit plutôt d'une forme de crédit, sans intérêt palpable, basée notamment sur un degré de confiance élevé ou tout simplement d'une forme de solidarité envers un proche.

Par ailleurs, cette aide au financement de l'entreprise est encouragée par la disponibilité accrue de liquidité aux mains des ménages. En fait, comme nous l'avons souligné, tout se fait et se règle en argent liquide, et un nombre important d'entrepreneurs n'ont même pas de compte bancaire.

***Institutionnalisation de l'économie informelle en Algérie : Cas de Tizi-Ouzou***

De plus même, durant les années 2000 où les banques ont connu une surliquidité, en raison de l'évolution des cours des hydrocarbures, le système bancaire et financier algérien est resté rigide et inefficace. Par ailleurs, comme le note Bellal (2014) « *on ne peut faire l'impasse sur l'importance des interférences, de tout ordre, souvent politique, dans la gestion de l'accès à ces ressources. La proximité du pouvoir politique ou des réseaux clientélistes demeure un critère clef dans l'accès au crédit* ».

Les entreprises sont ainsi face au dilemme suivant ; surmonter les entraves bureaucratiques ou s'endetter auprès de la famille ? Paradoxalement encore, des banques en situation de surliquidités préfèrent financer la consommation à l'investissement et laissent ce créneau aux mains du financement informel.

L'usage régulier de l'espèce dans les transactions financières de même que la non facturation des ventes et des achats constituent les pratiques les plus usuelles et les plus répandues par les entrepreneurs en Algérie. Les montants dissimulés selon les services du Ministère du commerce dépassent les 100 milliards de dinars annuellement. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou la direction du commerce indique pour l'année 2011 avoir enregistré 39 infractions de défaut de facturation d'un montant globale de 103 millions de dinars.

Notre enquête " entreprise" confirme l'importance et la persistance de ces pratiques. C'est même, à notre sens, le fond du problème de l'informel en Algérie. Ces pratiques sont tellement institutionnalisées qu'il devient difficile de s'en défaire.

## 7. Références :

1. Alliche, F., & Djafri, O., & Bouaichaoui, Y. (2020). Les PME Algériennes : Enjeux et défis. *The Added Value of Business Economics Journal*. Université de Chlef. 1 (2). 108-124.
2. Amir, O. & Bellache, Y. (2018). Institutions et organisations : quelle articulation dans une problématique de l'entrepreneuriat en Algérie ?. *Marché et organisations*, 33, 173-195. <https://doi.org/10.3917/maorg.033.0173>
3. Babou, O., & Adair, P. (2016). L'économie informelle à Tizi-Ouzou (Algérie) : déterminants, segmentation et mobilité, *Cahiers de l'Association Tiers Monde*, 31, 141-150.
4. Babou, O., & Doumane, S. (2017). La régulation de l'emploi en Algérie face à la persistance du chômage et de l'emploi informel : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, *Revue El Bahith*. Université Ouargla, 17, 121-132.
5. Babou, O., Bellache, Y., & Adair P. (2019). Déterminants et fonctions de gains de l'emploi informel en Algérie : une analyse comparative de Bejaia et Tizi-Ouzou. *Cahiers de l'Association Tiers Monde*, 34, 177-186.
6. Bellache, Y. (2010). L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages. Le cas de Bejaia. Thèse de doctorat en cotutelle. Université Paris-Est Créteil et Université de Bejaia.
7. Bellache, Y., Babou. O., Nezhyvenko, O., & Adair, P. (2021) Informal Employment in the Kabylia Region (Algeria): Labour Force Segmentation, Mobility and Earnings,

- European Journal of Comparative Economics, 18 (2), 139- 172. <http://dx.doi.org/10.25428/1824-2979/004>.
8. Bellal, S. (2014). De la difficulté de transformer l'épargne en investissement en Algérie ou la régulation en question. *El-Bahith Review*, (14), 85-92. {halshs-00996768v2}.
  9. Bernard C. (1980). Les activités dites non exploiteuses. Recherche sur la signification du concept de « petite production marchande » en milieu urbain à partir de quelques cas algériens. *Revue Tiers Monde*. XXI (82), 307-320.
  10. Bernard C. (1988). En Algérie, une « nouvelle » valeur, l'auto-emploi ?. *Revue Tiers Monde*, 114, 295-318.
  11. BIT. (1972). *Employment, incomes and equality: a strategy for increasing productive employment in Kenya*. ILO. Genève.
  12. BIT. (2002). *Travail décent et économie informelle*. Conférence Internationale du Travail. 87ème session. Bureau International du Travail. Genève.
  13. Bounoua, C. (1999). Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie. *Cahiers du CREAD*. Alger, 50, 25-46.
  14. Bounoua, C. (2002a). Le rôle des facteurs institutionnels dans le processus d'illégalisation de l'économie algérienne. *Revue Economie et management*, Université de Tlemcen, 1, 24 -31.
  15. Bounoua, C. (2002b). Processus d'informalisation et économie de marché en Algérie : éléments d'une problématique. *Cahiers du GRATICE*, 22, 197-233.
  16. Bureau, S., & Fendt, J. (2013). L'entrepreneuriat au sein de l'économie informelle des pays développés : une réalité oubliée ?. *Papier de travail ESCP-Europe*.
  17. Cusinato, A. (2007). Quelle approche pour l'économie informelle ? De l'individualisme méthodologique à la perspective insitutionnaliste, 65-88. In Crevoisier, O., Hainard, F., & Ischer, P. (Eds.). *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?*. Berne: Unesco & Université de Neuchâtel.
  18. De Soto, H., (1994). *L'autre sentier, la révolution informelle dans le tiers monde* (traduit de l'espagnol par Martine Couderc). La Découverte. Paris.
  19. Fontaine, L., & Weber, F. (dir.) (2010). *Les paradoxes de l'économie informelle. A qui profitent les règles ?*, Karthala, series: « *Les terrains du siècle* ».
  20. Henni A., 1991, *Essai sur l'économie parallèle : Cas de l'Algérie*, ENAG, Alger.
  21. Kossals, L., & Ryvkina, R. (2003). L'institutionnalisation de l'économie souterraine, *Revue du MAUSS*, 21 (1), 135-144. <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-135.htm>.
  22. Liabès, D. (1984). Entreprises, entrepreneurs et bourgeoisies d'industrie en Algérie. Quelques éléments pour une sociologie de "l'entreprendre". *Cahiers du CREAD*, (1), 97-113.
  23. Liabès, D. (1987). Qu'est-ce qu'entreprendre ? Éléments pour une sociologie des espaces productifs *Cahiers du CREAD*, (11), 31-42.
  24. Mahamoud, I., (2008). Contraintes institutionnelles et réglementaires et le secteur informel à Djibouti. *Economies et finances*. Université Paris-Est, Français. [\[NNT : 2008PEST3013\]](#). [\[tel-00557989\]](#)

25. Mebtoul, A. (2013). Sphère informelle, bureaucratie, et problématique de la bonne gouvernance en Algérie. *Revue Economie & Management*. Université de Tlemcen, (12), 12-20.
26. Mouloud, A., & Lalali, R. (2022) L'investissement Privé En Algérie : Chronologie De 60 Annees De Reformes Juridiques Inachevees (1962 – 2022). *Les cahiers du CREAD*, 38 (3), 197-228.
27. North, D.C. (1990). *Institutions, change and economic performance*, Cambridge University Press.
28. North, D. C. (1994). *Economic Performance Through Time*. *The American Economic Review*, 84(3), 359–368. <http://www.jstor.org/stable/2118057>.
29. ONS. (2012). Premier recensement économique -2011- Resultats définitifs de la première phase. *Collection statistique* (172).
30. Tari, M. L., Toumi, R., & Redda, K. (2017). La double sanction du chèque impayé : Cas de l'Algérie. *Revue des Sciences Humaines*. Université de Biskra, (46), 7-25.
31. Williams, C. C. (2019). *The Informal Economy*. Agenda Publishing. Newcastle upon Tyne.